

PETROLE - INDEXATION

Dès le 1^{er} janvier 2026, les salaires des ouvriers du secteur du pétrole sont indexés. Vous trouverez ci-dessous les nouveaux salaires horaires minimaux.

Ouvrier qualifié 2^e catégorie	27,4089 €
Conducteur d'autos	28,4117 €
Ouvrier qualifié 1^e catégorie	28,4117 €
Ouvrier qualifié aérodrome	28,4117 €
Ouvrier surqualifié	29,4761 €
Elèves en alternance	27,0285 €
Prime de raffinage classique I*	1,2296 €
Prime de raffinage II *	0,3419 €

* Prime de raffinage classique.

** Nouvelle prime de raffinage pour des travailleurs actifs en raffinerie mais qui ne sont pas concernés par la prime de raffinage classique I.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter votre délégué, votre régionale ou à visiter notre site internet [www.fgtbpetrole.be.](http://www.fgtbpetrole.be)